Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 2 (1899)

Heft: 101

Artikel: Lettre Patoise

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249130

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tre en pratique, et, un beau jour, on est tout surpris de les voir appliquées par un procédé qui fait penser à l'œil se tenant debout, sur la

On aurait donc lieu de s'étonner qu'un marchand de vin ait refusé un simple litre qu'il s'était engagé à donner, en échange d'une recette infaillible pour supprimer deux inconvénients véritablement intolérables, en alléguant que « comme ça, il en aurait bien fait autant ».

Mais. en réalité, quand on connaîtra cette recette. on comprendra, jusqu'à un certain point, le refus du marchand de vins, tout en se disant qu'il eût peut-être mieux fait de s'exécuter gaiment que de prendre au sérieux une fumisterie, après tout, assez drôle. Au lieu de cela, il a mal pris la chose. s'est fâché; il y a eu des coups... qu'il a reçus; il a porté plainte contre Merlot, qui les lui a administrés, et nous voici en police correctionnelle.

M. le président. — Reconnaissez-vous avoir frappé le plaignant ?

Merlot. - Mon président, voyons, faut être juste : vous auriez gagné un litre...

M. le président. -- Expliquez-vous sans

mettre le président en jeu.

Merlot. - Faites excuse, c'était une simple comparaison; je dis : un supposé (montrant le greffier) que ce monsieur qui est là, qui écrit, aurait gagné un litre...

M. le président. - Encore une fois, répondez oui ou non : avez vous frappé le plai-

gnant?

Merlot. — Comme ça tout sec. ça ne se peut pas, faut savoir comme c'est venu : le marchand de vins me devait un litre à 16...

M. le président. — Nous allons l'entendre; taisez-vous!

Merlot. - C'est une cochonnerie de sa part. que, même, tout le monde riait.

M. le président. — Voulez-vous vous

Merlot. - Et, qu'on criait : Il a gagné son

M. le président. - Le plaignant est à la barre, et nous allons savoir, enfin, ce dont il s'agit :

Le sieur Merlot, dit-il, qui était en ribotte... Merlot. — Je peux prouver que je ne l'étais pas, j'avais simplement la gueule de bois (la langue embarrassée.)

Le témoin. — Enfin, vous en aviez. Merlot. — Parce qu'un rien me dérange. M, le président. — Taisez-vous!

Merlot. -- Je me saoûlerais avec une salade.

Le témoin. — V'là comme c'est venu: parce que la cheminée de la cuisine fume si tellement, que la fumée vient dans la salle et qu'on s'en plaint, et puis, que les lieux, c'est une i nfection.

Merlot. — Ça pue comme un carnage.

Le témoin. - Qu'on s'est plaint, idem, et que j'expliquais à mes clients que j'avais fait tout et le reste pour empêcher ç'a, et qu'il n'y avait pas moyen. C'est donc de là que le sieur Merlot me dit : Vous ne pouvez pas empêcher votre cheminée de fumer et vos lieux de sentir mauvais ? - Non, je lui réponds. - Eh bien ! qu'il me dit, si vous voulez, pour un litre, je vas vous donner un moyen. – Mais, que je réponds. le fumiste a essayé de toutes les façons l'architecte a employé un tas de systèmes pour les lieux, c'est toujours de l'infection. - Parce que c'est des serins, que me dit le sieur Merlot; moi, j'ai pas besoin d'être fumiste ni architecte, j'ai un moyen très facile et qui ira tout de suite. D'ailleurs, qu'il dit : je m'en rapporte à la société ici présente ; s'il elle dit que mon moyen n'est pas bon, vous ne me donnerez pas

Alors, moi. voyant ça, je dis : Eh bien, sapristi, ça va! Là-dessus, je mets un litre sur le comptoir et je dis: Allez-y! - Eh bien, qu'il me dit, c'est très facile : pour que votre cheminée ne fume pas et que vos lieux ne sentent pas mauvais, faites votre feu dans les lieux et vos nécessités dans la cheminée (rires dans l'auditoire.)

Merlot. (partageant l'hilarité.) — Da-

me!... c'est vrai. comme ça...

M. le président. — Mais les coups ?

Le témoin. - Ah! voilà; sur le moment, j'ait été si ébaubi que j'en ai tombé en ruines ; alors, me voyant comme ca, le sieur Merlot saute sur la bouteille pour la prendre.

Merlot. - Est-ce que tout le monde criait pas: « Il a gagné! il a gagné! » et qu'ils riaient tous à s'en tenir le ventre; donc, là-dessus, monsieur veut m'arracher la bouteille; moi je

M. le président. — Oui, nous comprenons. Merlot. — Voyons, mon moyen est-il bon? Le Tribunal condamne Merlot à trois jours de prison.

Assurément, personne n'aurait pensé à son moyen; mais ce n'est pas encore celui-là qui fera oublier l'œuf de Christophe Colomb.

LETTRE PATOISE

Les fâtes de drockure qu'el aippelant des coquilles (âtrement des creutches) sont faîtes pour déroutai les dgens. Gaidgerô bin que tot le monde n'é saivu compare tot à long, l'hictoire c't'hanne qu'aivait ôvai Pou bin compare cté d'ajed'heu, ai n'y é qu'ai rebotai en tété di mot ôvai, le peté c que les typos di Pays di duemoine aint maindgië. I yos thiuâtro de l'ai voi encoué chu l'echtoma.

S'ai n'y é pe d'hannes qu'ovint, ai y en é tot pairië que covant.

Vos le velai vouëre ci aipré.

Ai y aivait enne fois in cabairetië qu'an coingnéchait dièche houëres en lai ronde : c'était le Fère Toine, le gros Toine ou achi Toine ma fine. Pouquoi tos ces noms ? - poiche que tiain quéqun entrait tchië lu, et qu'ai i demaindint ço qu'an v'lai boire, ai répongeait aidé: « poidé, in brulot de mai fine » (sai fine, c'était la moyouë gotte de Fraince) coli nattoye lai téte, ai n'y é ran de chi bon pou le couë.

An le coingnéchait bin, Toine ma fine. le pu gros l'hanne di cainton; les pouëtches de sai mageon étin casi trop étroites pou lu; les dgens veniint das bin loin pou le vouère, ai pe s'aimusai d'aivô lu : el airait bin fait ai rire enne tcherpenniaie de rettes. Son cabairet aivait pour enseigne: « Au rendez-vous des amis » c'à que 'e pére Toine était l'aimi de tot le monde; el aivait enne certaine faiçon de blaguai les dgens sains les engraingnië, de shiouëre in euye pour échprimai ço qu'ai ne diait pe, de se tapai chu lai tieuche tiain el était djoyeux, que vos tirait le rire di ventre magrai vos. Ai pe, c'était enne curiositai que de le vouëre boire : ai boyait de tot ço qu'an yi eufrait, et aitaint qu'an yi en euffrait, aivo in doubie piaigi — piaigi de se régalai. ai pe piaigi de raimessai des gros sous. Co qu'ai yi aivait oncoué de pu courieu, c'était les diëres qu'el aivait d'aivô sai fanne, enne grosse paysenne, ai co de cigoigne, que pessait son temps ai éyeuvai des poulats; ai y aivait casiment trente ans qu'ai se granmoinint. In bé djoué le pére Toine tchoyé d'enne aittaque d'aipoplexie, ai n'aivait pu ran que lai téte de libre. An le coutchon dains enne petéte tchaimbre alon du poille. Sai fanne, le granmoinait mitenaint, ai ne poyait pu se défendre, ni ai cos de poing, ni ai cos de piëd : « le voili le propre à rien, diait éle, le faineant, le gros sou-

lot! » Ai n'yi répongeait ran, le pouère hanne! ai migait in co les euyes, ai pe ai r'virait sai téte d'enne âtre san ; el aipelait ci mouvement, faire in va-t-au nord, ou bin in va-t-au sud. Bintot ai fesé ai veni ses aimis, dain sai tchaimbre ; tot coutchië qu'el était ci farceur de Toine, ai les aimusait oncoué, el airait bin fait ai rire le diaile et lai diailasse. Main voici qu'in bé djoué un des ses aimis dié en sai fanne : « saite vos bin co qu'i ferò s'i iétò en vote piaice? - Eh quoi ? — Vote hanne a tchâ c'ment in foué, chi bin que s'i étô que de vos, i yi ferô ai covait des uës; i yi en botero cinthie dos in brais, cinthie dos l'âtre, et en mainme temps i boterò enne dgerenne covai. Les pussins verint à monde le même djoué; vos boterin les pussins de vote hanne aivo les pussins de lai dgerenne, elle les éyeuverait tus ai lai fois, vos en airin des poulats! » Heute djoués aiprés, voici lai fanne qu'entre dain lai tchaimbre di Toine aivo son devaintrië pien d'ües. Le pouere malaite eut enne hotte de bon saing, ai crayait qu'elle yi velai tu faire ai soppai; mains ses euves s'euvrennent tot à lairdge, tiaint elle y dié: « I vins de botai lai djane à nid, aivo diëche uës, en voici diëche pou toi, taitche de ne les pe cassai - Et qu'à ce te veut qu'i en faise ? veu que t'les coveuche propre à rien! à ce que te crais qu'i t'veut condure dains ci yé c'ment in prince? » Ai se boté à rire; main c'ment elle persistait ai s'engraingnië, ai fesé des va-t-au nord, des va-t-au sud djainque atain qu'elle yi dié : « Di temps que te ne les coveré pe, te n'veu ran avoi ai maindgië, nos varain, tiu aceque v'étre maitre ». Tiain ai soinné médi, lo Toine aittendait sai sope, main la véye i crié dà sai tieugenne : « E te botai les uës ? se te n'les cove pe, ai n'y é pe de sope pou toi. gros fainiant ! » Ai craiyait aidé que c'était pou coiyennai; mains tiain les dous, les tràs veniennent, que son ventre aic'mencé de granmoinait, ai se léché botait cte graine de pouats do ses gros brais; aipré, el eu son dénai.

Tiain ses aimis airivennent, ai crayint qu'el était bin ma : « T'é donc le brais nouai que yi demaindé stu que saivait ço que s'pésait ? — Aıdé, y ai quasiment enne echpèce de poijantou

dains les épales.

In po aipré, voici le mérre ai pe l'adjoint que veniennent boire tchétiun in peté voire de fine, tot en djasaint de tchose ou d'âtre. C'ment ai djasint tot balement, voili que mon pouere Toine rébié ses uës, ai fésé tot d'in co in va-t-au nord pou colai son aroye contre lai poiret. Main qué malheur ! el eut in tapetiu pu tôt qu'ai ne s'y aittendait! à djuron qu'ai poussé sai fanne deviné lai catastrofe..., tiain elle voyé cte cataplame djane colaie chu le flanc de son hanne, elle se botté ai le soinnai ai grainds cos de souëta tot c'ment s'elle aivait tapai chu in tchië de femië; ses mains tchoyint enne aipré l'âtre, tot c'ment in laipin que bait di tambour. Le pouère Toine feut rédu et ai fayé ri bon ribaine, qu'ai coveuche; elle yi reboté des uës. ai pe, ai n'ouegé pu' boudgi, poiche qu'el était privai de maindgië tos les cos qu'ai r'cassait in uë. El était en tieusain mitenaint, ai musait en la djane covouse que fesait a dgeurnië lai même bésaingne que lu.

In bé maitin, ai se révoyé en sursaut, el aivait les égatoyes dos le brais droit. Ai se tiudé graittai en crayaint que c'était enne puce, mains devinai vos ço que c'était ? - c'était in pussin! A maime moment sai fanne entré, ai pe elle y dié : « lai djane en é ché, et toi n'en n'éte p'oncoué? — Chié, vin vouëre, en voici iun que s'à veni coitchië dains mai bairbe. » La véye était djouéyeuse; elle le prenié, ai pe elle tieuré oncoué dos les brais di Toine et en ramoiné oncoué quaitre. An n'aivait tot de mainme djemais vu in hanne c'ment lu! A bout d'enne demé houëre, ai y en venié oncoué trâs, coli resait heute..... pu que lai dgerenne. El était content. In po aipré, en voici oncoué iun, c'était le tchianni! Pou stu çi, le pére Toine le v'lait voidgeai; el embraissait, ai le caressait, ai diait qu'ai le velait bin éyeuvai, main sai fanne eut pavou qu'ai ne l'étofeuche, elle le poétché aivo tu les atres en lai djane, que les coitché tu dos ses nieumes

An seut bintot lai novelle dains to le velaidge les dgens veniint tu pou le félicitai. C'ment ai fesait tchà, ses aimis le poitchennent in po devaint l'hota, pou vouëre lai djàne aivo sai belle rote de pussins. Tiain ai les voyié, el aivait bin envië de caqueniai pou les aipelai. Da ci djoué li, sai fanne eut tieusain de lu, ai pe elle diait és dgens: « Ai m'aiterdge bin qu'ai recoveuche! ».

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le Nº 99 du Pays du Dimanche :

388. ENIGME.

Colimaçon ou Escargot.

389. DEVISE.

Toujours l'éclat est au milieu des peines. Maison de Médicis.

390. DOUBLE ACROSTICHE.

∃ ro ¬

₩ ig Þ

>ga ≂

≺as ⊞

⊳ vi ∞

in ri ∞ Fun ⊟

391. MÉTAGRAMME.

Cerise. Merise.

Ont envoyé des Solutions partielles MM. Etvariza à Porrentruy; Eva P. à Porrentruy; Eve, Place des Bennelats à Porrentruy; L'Insulaire à Fregiécourt; Viviane et Mariette à Courtedoux; Lukas et son ami Lubin à Porrentruy; L'exilé de l'Erguel.

396. ENIGME.

Nous n'avons nulle ressemblance, Tu prends place dans ma maison; Et bizarre coincidence Tous deux nous portons même nom. Car en effet, drôle d'affaire, Ami tu t'empares du mien, Moi, je m'accommode du tien; Et cependant, la chose est claire. Nous demeurons tout le contraire, Et je me demandes pourquoi Il faut te désigner par moi!

397 MOT CARRÉ.

X X X X X 1. — Fleuve.

X X X X X 2. — Lit suspendu.

X X X X X 3. — Lettre grecque.

X X X X X 4. — Infinitif.

X X X X X 5. — Au piquet.

398. SYNONYMES.

Les initiales des mots suivants formeront le commencement d'un Proverbe:

Stérile. — Dispute. — Concorde. — Immédiat — Assassinat. — Vent. — Fatigué. — Manant — Modèle. — Monde. — Redevance.

399. CONTRAIRES.

Les initiales des mots suivants formeront la fin du Proverbe :

Serviteur. — Egayé. — Ombre. — Jeune. — Pleurer. — Indigent. — Visible. — Fixe. — Professeur.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir. 19 décembre 1899.

Ça et là

Traitement des engelures. — Faire tous les soirs un massage prolongé des mains et des pieds avec la pommade ci-dessous, dont on laisse une couche sur les parties malades pendant la nuit :

Ichthyol 3,0 gr. Résorcine 1,0 gr. Suinte de laine 25.0 gr. Huile d'olives 10,0 gr. Eau en quantité suffisante pour faire 50 gr. de pommade.

On indique le procédé suivant pour détruire les mauvaises herbes : on jette 20 parties de chaux vive dans deux cents d'eau en ébullition et deux parties de soufre. On arrose avec ce liquide les parties infectées d'herbes, elles meurent jusqu'à la dernière racine et sont détruites pour longtemps.

Contre la rouille. — L'application de l'huile d'olive sur les objets en fer est un bon moyen pour les préserver de la rouille et les conserver propres et brillants. On préserve aussi les métaux de la rouille en les recouvrant d'un peu de pétrole. Si vous voulez préserver vos couteaux de la rouille, lorsque vous ne vous en servez pas tous les jours, séchez-les bien, roulezles dans de la flanelle et mettez-les dans un endroit sec.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Bassecourt. - Le 17 à 2 h. pour s'occuper du chauffage de la halle de gymnastique, fixer le traitement du préposé à la tenue des registres, décider l'achat d'une pompe et voter un règlement des digues.

Montfaucon. — Le samedi '6 à 9 h. pour plaider l'ouverture des routes, s'occuper de l'équipement des pompiers, nommer le maire, l'adjoint et trois conseillers démissionnaires etc...

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale le 17 après l'office pour ratifier une vente.

Breuleux. Le lundi 18 à 2 h. pour voter les règlements de l'assistance, statuer sur une demande de terrain, s'occuper des règlements d'organisation et de jouissance.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le jeudi 14 à 2 h. pour renouveler l'administration et s'occuper du Moutier-Soleure.

 Assemblée municipale le 10 à 12 h. 1/2
 pour adopter les règlements d'assistance, statuer sur une requête de l'administration du chemin de fer Moutier-Soleure etc...

Cœuve. — Le 10 à midi pour nommer un conseiller, décider si l'on veut établir l'école complémentaire.

Cornol. — Le 10 à 1 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

St-Imier. — Le 10 à 2 lı. pour voter le budget, s'occuper de la révision du règlement, élire des conseillers.

Vellerat. — Le jeudi 14 à 6 h. pour voter les règlemements de l'assistance, nommer le maire et un conseiller.

Sceut. — Le samedi 16 à '0 h. pour renouveler les autorités.

Montsevelier. — Le 17 de 10 à 2 h. pour renouveler une partie du conseil, voter le budget et le taux de l'impôt.

Mises au concours

Les places d'agents de poursuites des sept Cercles du district de Delémont. S'inscrire au greffe jusqu'au 20 décembre.

Cote de l'argent

du 6 décembre 1899.

Argent fin en grenailles, fr. 104. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boites de montres . . . fr. 106. — le kilo.

L'éditeur: Société typographique de Porrentruy.

Bons mots

Dans un salon, une femme d'un certain âge minaude..

d'un certain âge minaude.

On la l'habitude, dans ma famille, dit-elle, de me faire un cadeau le jour de l'anniversaire de ma naissance; je conserve tous ces bibelots, preuve de l'amitié

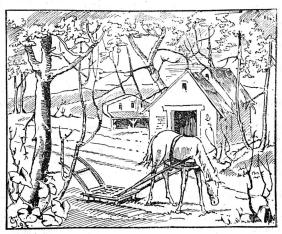
des miens.

— Ça doit commencer à vous encombrer ? observe Taupin.

Un maître d'école anglais demandait un jour à l'un de ses élèves, un jeune Français, s'il savait pourquoi Napoléon les détactif tant les Anglais

Ier détestait tant les Anglais.
— Parce qu'ils l'ont tué, lui répondit l'élève d'un air ennuyé.

A la campagne



Où se trouve le paysan?